

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 14 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-24

CADRAGE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP / CP), nouvelle répartition des CP

Date de la convocation : 4 novembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 13
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 17

Prefecture des Deux-Sèvres

17 NOV. 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

Vu l'instruction ministérielle n° 98-037 A.B.M. du 20 février 1998 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des règles des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2018-8 B du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a, notamment, acté le périmètre du déploiement du réseau fibre optique sur le territoire du département des Deux-Sèvres et le calendrier prévisionnel ;

Vu la délibération n° 2018-14 du 28 septembre 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat

mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé le règlement des Autorisations de programme / Crédits de paiement, et créé, sur la période 2018-2028, trois autorisations de programme ;

Vu la délibération n° 2025-06 du 11 avril 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2025-07 du 11 avril 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a, d'une part, approuvé les nouveaux montants des autorisations de programme « Raccordements finaux TC2 » et « Sites prioritaires TC3 », et d'autre part, approuvé la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur la période 2018-2028, par exercice, pour les autorisations de programme « Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires », « Raccordements finaux TC2 », « Sites prioritaires TC3 » ;

Vu la délibération n° 2025-23 du 14 novembre 2025 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté la Décision modificative n°1 de 2025 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 14 novembre 2025 ;

Considérant que la gestion en Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/CP) facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » sur la durée d'une opération ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la clôture de l'autorisation de programme « Sites prioritaires TC3 » non réalisée, d'actualiser les montants de l'autorisation de programme « Raccordements finaux TC2 » et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement pour les deux autorisations de programme, « Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires » et « Raccordements finaux TC2 » créées dans le cadre du programme pluriannuel de déploiement de la fibre optique ;

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

***de clore l'autorisation de programme « Sites prioritaires TC3 »,**

***d'approuver les nouveaux montants de l'autorisation de programme « Raccordements finaux TC2 » pour 19 000 000 €,**

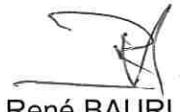
***d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur la période 2018-2028, par exercice, pour les autorisations de programme suivantes, telles que présentées en annexe :**

- Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires,**
- Raccordements finaux TC2,**

Préfecture des Deux-Sèvres

17 NOV. 2025

Le Président,



René BAURUEL

Autorisations de programme :

TF prises FTTH et sites prioritaires
Programme D102

Date CS	Montant AP voté BP 25/03/2022	Nouveau montant AP	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2024	2025	2026	2027	2028
14/11/2025	60 000 000,00	60 000 000,00	2018-2028	46 880 318,58	3 041 800,00	322 500,00	322 500,00	9 432 881,42

Raccordements finaux TC2
Programme D104

Date CS	Montant AP voté DM 11/04/2025	Nouveau montant AP	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2024	2025	2026	2027	2028
14/11/2025	17 000 000,00	19 000 000,00	2018-2028	14 455 721,00	2 650 000,00	0,00	0,00	1 894 279,00

Sites prioritaires TC3
Programme D105

Date CS	Montant AP voté DM 14/06/2024	Nouveau montant AP	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2024	2025	2026	2027	2028
14/11/2025	2 000 000,00	0,00	2018-2028	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prefecture des Deux-Sèvres

17 NOV. 2025



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 14 novembre 2025
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	O		
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O		A le pouvoir de M. Pierre Bureau
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	P		Donne pouvoir à M. Gilles Petraud
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	ANNONIER Dominique	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O		A le pouvoir de Mme Pascale Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	P		Donne pouvoir à M. Jany Peronnet
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M. Martial Brunet
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	P		Donne pouvoir à M. Roland Moriceau
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	P		Donne pouvoir à Mme M-Pierre Missioux
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		A le pouvoir de M. Yves Attou
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T			
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N	Excusée	
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T			
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N	Excusée	

Appréciation du Quorum :

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvaudais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN

